




Les fondations de recherche,
des acteurs majeurs pour la
dynamisation de la recherche et de
l'innovation

- 
-
1. Les « fondations de recherche » : différents types de fondations
 2. Un objectif : le développement de la politique de recherche et d'innovation à travers les fondations
 3. Les mesures prises pour favoriser la création et le fonctionnement des fondations
 4. Un accroissement du nombre de fondations et de fonds dédiés
 5. Bilan qualitatif : les fondations reconnues comme des acteurs majeurs de la dynamisation de la recherche



1. « Fondations de recherche »: les différents types de fondations dans le domaine de la recherche

- Les fondations reconnues d'utilité publique
- Les fondations d'entreprises
- Les fondations abritées
- Les fondations de coopération scientifique (loi du 18 avril 2006 de programme pour la recherche)
- Les fondations universitaires et les fondations partenariales (loi du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités)



2. Un objectif : le développement de la politique de recherche et d'innovation à travers les fondations

- Un accroissement du financement apporté par les fondations
- La réalisation de programmes de recherche en partenariat public-privé
- Le développement de recherches dans des domaines nouveaux
- Le développement de la culture de projet
- Le renforcement des relations entre science et société




3. Mesures prises pour favoriser la création et le fonctionnement des fondations

- Mesures générales :
 - nouveaux statuts-types
 - amélioration de la fiscalité pour les donateurs
- Mesure spécifique au secteur de la recherche : la mise en place d'un compte d'affectation spéciale
- La possibilité pour les industriels fondateurs de bénéficier de financements de la fondation et d'acquérir des droits de propriété intellectuelle sur les résultats de recherches financées par la fondation



4. D'un point de vue quantitatif : un accroissement du nombre de fondations et le financement de nouveaux fonds dédiés

- Création de 20 fondations reconnues d'utilité publique bénéficiant d'un abondement de l'Etat et de 6 fondations sans financement du compte d'affectation spéciale
- Financement de 8 fonds dédiés
- Création de 22 fondations de coopération scientifique



5. D'un point de vue qualitatif : les fondations reconnues comme des acteurs majeurs de la dynamisation de la recherche

- Le lancement d'actions dans des secteurs prioritaires ou de nouveaux secteurs
- La distribution de financement à des projets sélectionnés
- Une dynamique de partenariat avec les organismes publics
- Un nouvel élan donné aux actions existantes
- La mobilisation importante des entreprises : mutualisation des financements autour de thématiques d'intérêt général selon des modalités variées

Un élan qui se poursuit...



Les fondations de recherche,
des acteurs majeurs pour la
dynamisation de la recherche et de
l'innovation